Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4500

commission principale :	déplacements et urbanisme
objet :	**Quartier des Clochettes - Place des Palabres - Révision des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de la place des Palabres à Saint Fons, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, est une opération majeure du projet de développement du quartier des Clochettes, classé en zone urbaine sensible (ZUS) de catégorie 1 au contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise (CUCS).

Cette opération de requalification comprend la création d'espaces de jeux, la réfection de l'éclairage et la réorganisation du stationnement.

Par délibération du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a approuvé le projet et sa réalisation, dans le cadre d'un mandat, et arrêté le coût global prévisionnel de l'opération à hauteur de 861 120 € TTC en dépenses, y compris la maîtrise d'œuvre, avec des participations attendues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), la commune de Saint Fons et EDF-GDF, pour un total estimé à 264 000 €.

Le coût des travaux, y compris divers et imprévus, était estimé à 670 000 € TTC en valeur 2005. L'ouverture des offres en commission d'appel d'offres du 15 juin 2007 a fait apparaître des montants très élevés par rapport aux estimations, sur l'ensemble des lots de travaux. Au vu d'un dépassement moyen d'environ 25 % entre les estimations et les offres, la commission d'appel d'offres, en date du 20 juillet 2007, a décidé de déclarer cette consultation sans suite. Outre des erreurs d'estimations incombant à la maîtrise d'œuvre, l'allotissement tel que proposé dans le cadre de cette première consultation explique en partie le dépassement de coût observé, le nombre de réponses par lots étant souvent faible.

Il a donc été décidé de relancer la consultation, sur la base d'une estimation nouvelle des dépenses et d'un nouvel allotissement. Le coût total des travaux a été réévalué à 890 000 € TTC en valeur 2007. La rémunération du mandat reste inchangée à 55 000 € TTC ainsi que la maîtrise d'œuvre à 120 000 € TTC. En conséquence, le montant total de l'opération est réévalué à 1 090 000 € TTC, frais de maîtrise d'ouvrage inclus.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée, le complément de financement à individualiser serait de 228 880 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 1er octobre 2007 et fait l'objet d'une note d'information au Bureau le 5 novembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le nouveau coût global d'opération qui est porté de 861 120 € à 1 090 000 € TTC en dépenses.

2° - L'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 841 - Saint Fons place des Palabres - est complétée pour un montant de 228 880 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,